

Gouvernement des
Territoires du Nord-Ouest

Programme communautaire de contribution à l'infrastructure touristique



MISE À JOUR : OCTOBRE 2021

Table des matières

Détails sur le programme	3
Présenter une demande	3
Questions relatives au projet	6
Échéancier	7

Le formulaire de demande se trouve à la fin du présent document

Détails sur le programme

Qu'est-ce que le Programme communautaire de contribution à l'infrastructure touristique?

Le Programme communautaire de contribution à l'infrastructure touristique (PCCIT) fournit du financement aux administrations communautaires et aux organisations non gouvernementales afin d'appuyer des projets d'infrastructure à la fois nouveaux et novateurs. Les projets doivent soutenir le tourisme à l'échelle des collectivités et faire la promotion des parcs et attraits naturels environnants.

Le PCCIT est géré par le ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement (MITI).

Objectifs de ce programme :

- Améliorer les atouts touristiques des collectivités des Territoires du Nord-Ouest (TNO) pour pousser les gens à les visiter et à y prolonger leur séjour.
- Encourager les partenariats entre les organisations non gouvernementales et l'industrie privée dans le secteur du tourisme.
- Accroître le recours aux technologies des communications dans le développement de produits touristiques.
- Améliorer l'économie touristique locale.

Présenter une demande

Qui sont les candidats admissibles?

- Administration municipale, conseil de bande, agence de développement économique ou organisation autochtone des TNO.
- Société sans but lucratif en règle et inscrite aux TNO.

Les propositions doivent prouver :

- Que votre organisation ne poursuit aucun but lucratif et bénéficie à l'économie locale et à l'industrie du tourisme.
- Que votre projet accroîtra l'attrait exercé par votre collectivité sur les visiteurs.
- Que votre projet renforce les partenariats entre les groupes communautaires non gouvernementaux et l'industrie touristique privée.
- Que des ressources sont disponibles pour couvrir les coûts de fonctionnement relatifs au projet.
- Que votre projet est conforme au plan de tourisme communautaire (en l'absence de plan, vous devez prouver que votre collectivité appuie le projet).

Financement

Les candidats retenus peuvent recevoir jusqu'à 200 000 \$ ou 50 % des coûts du projet, selon le montant le moins élevé.

Les coûts peuvent comprendre :

- Les projets d'immobilisations.
- Les infrastructures de communication.
- Le développement de produits ou services de technologie de l'information novateurs dans le domaine du tourisme.
- Les études de planification ou le développement de sites.

Coûts ou frais

Les candidats doivent investir au moins 50 % en fonds propres. Les fonds propres peuvent provenir de ressources personnelles, d'autres sources de financement, ou les deux.

Documents requis

Nous accepterons les demandes de financement dans les domaines suivants :

1. Projets d'immobilisations qui stimulent le tourisme dans les collectivités. Les dépenses en immobilisations sont définies comme des coûts uniques liés au projet, après quoi on parlera uniquement de coûts de fonctionnement ou de frais de gestion récurrents.
2. Projets d'infrastructures de communication qui améliorent les produits ou les attractions touristiques existants.
3. Développement de produits ou services de technologie de l'information novateurs dans le domaine du tourisme.
4. Études de planification ou développement de sites pour des projets d'immobilisations à venir, si le candidat peut garantir la disponibilité des ressources qui seront nécessaires pour la réalisation du projet.

Le montant maximal du financement est de 200 000 \$ par demande, ou de 50 % des coûts du projet, selon le montant le moins élevé. Les candidats doivent investir au moins 50 % en fonds propres. Les fonds propres peuvent provenir de ressources personnelles, d'autres sources de financement, ou les deux.

Comment remplir le formulaire de demande?

Liste de vérification

La courte liste de vérification garantit que tous les documents requis sont fournis en même temps. Les demandes incomplètes ne seront pas étudiées.

Identification du candidat

Un espace est prévu en haut du formulaire pour inscrire les coordonnées et le titre du projet du candidat.

Quels renseignements dois-je fournir dans ma demande?

En plus du formulaire de demande dûment rempli et signé, les demandeurs pourraient devoir soumettre certains ou la totalité des documents énumérés ci-dessous dans leur dossier de candidature :

- Une proposition de projet détaillée.
- Un budget avec devis.
- Un plan de tourisme communautaire ou des lettres de soutien.
- Une attestation de conformité à la *Loi sur les sociétés* des Territoires du Nord-Ouest (sociétés sans but lucratif seulement).
- Le certificat d'assurance de l'organisation

Veillez décrire brièvement le projet (en une ou deux phrases) sur le formulaire de demande et fournir les renseignements budgétaires suivants :

- Coût total du projet.
- Capitaux propres.
- Autres sources de financement.

Outre les renseignements fournis dans le formulaire de demande, vous devez présenter une proposition de projet complète comprenant une ventilation exhaustive du budget pour le projet proposé, ou votre demande sera jugée incomplète et ne sera pas examinée.

Remarques sur le budget

1. Les coûts de fonctionnement ne sont pas admissibles (assurance, permis, administration, salaires).
2. Les fonds fournis en nature pour payer les frais d'administration n'entrent pas dans la catégorie des fonds propres ou d'autres sources de financement.

Questions relatives au projet

Huit (8) questions relatives au projet sont posées à partir de la page 2 du formulaire de demande. Les renseignements que vous fournissez dans cette section définissent le projet proposé et indiquent comment vous comptez utiliser les fonds. Vous pouvez ajouter des pages, au besoin.

1. Veuillez fournir une description détaillée du projet. Cette description devrait compléter la courte description figurant sur la page couverture.
2. Votre collectivité appuie-t-elle le tourisme et votre projet? Les collectivités disposent souvent de plans de tourisme qui définissent leurs priorités en la matière. Votre projet correspond-il au plan de tourisme communautaire et va-t-il dans son sens? Si votre collectivité ne dispose d'aucun plan de tourisme, vous devez présenter une lettre indiquant qu'elle appuie votre projet. Vous pouvez aussi présenter les deux.
3. Décrivez les avantages touristiques de votre projet pour la collectivité et les environs (p. ex., embellissement de la collectivité, amélioration de la communication avec les visiteurs pour les aider à trouver des lieux ou des services touristiques).
4. Décrivez les avantages de votre projet pour les habitants de la collectivité et l'économie locale (p. ex., amélioration des compétences et formation, emploi local).
5. Décrivez en quoi votre projet attirera les visiteurs et les poussera à prolonger leur séjour dans votre collectivité (p. ex., activités touristiques, espaces à utilisation commune).
6. Décrivez en quoi votre projet renforcera les partenariats entre les groupes communautaires non gouvernementaux et l'industrie touristique privée (p. ex., occasions de projets communs).
7. Indiquez comment les coûts de fonctionnement et d'entretien seront financés à partir de la mise en œuvre du projet (p. ex., chauffage, électricité, services d'adduction d'eau et d'égouts, coûts liés aux employés).
8. En tenant compte des réponses aux six questions précédentes, comment évaluez-vous la réussite de votre projet? Si vous avez besoin d'aide pour définir les critères d'évaluation de votre projet ou pour expliquer en quoi il respecte ces critères, veuillez communiquer avec l'agent de développement touristique de votre région avant de présenter votre demande.

Quel est l'échéancier de votre projet?

À la question 9, indiquez la date de début et la date de fin de votre projet au cours de l'exercice financier pour lequel vous demandez le financement.

Avec qui collaborez-vous dans le cadre de ce projet?

À la question 10, citez tout autre groupe ou organisme qui participe ou appuie votre projet (au moyen d'un financement, d'un apport de compétences, etc.) et son rôle dans le projet (bailleur de fonds, investisseur, etc.).

Échéancier

Les demandes complètes comprenant les budgets, les plans communautaires ou les lettres de soutien des administrations communautaires doivent être envoyées à l'agent de développement touristique de votre région au plus tard à la date limite annoncée. Si vous avez des questions au sujet du formulaire de demande, on vous recommande fortement de communiquer avec l'agent de développement touristique de votre région afin de discuter de votre idée avant de rédiger votre proposition. Vous trouverez l'échéance de présentation des demandes en ligne, à l'adresse <http://www.iti.gov.nt.ca/fr/pccit>.

Si vous avez des questions à propos du programme ou si vous désirez présenter une demande, veuillez communiquer avec le personnel du bureau du MITI de votre région, aux coordonnées ci-dessous. Vous pouvez également obtenir de l'aide auprès de l'agent de développement touristique de votre région.

Région de Beaufort-Delta

Tél. : 867-777-7196

Télé. : 867-777-7321

Courriel : Tourism_BeaufortDelta@gov.nt.ca

Région du Slave Nord

Tél. : 867-767-9212

Télé. : 867-873-6109

Courriel : Tourism_NorthSlave@gov.nt.ca

Région du Dehcho

Tél. : 867-695-7500

Télé. : 867-695-7501

Courriel : Tourism_Dehcho@gov.nt.ca

Région du Slave Sud

Tél. : 867-872-0912

Télé. : 867-875-5551

Courriel : Tourism_SouthSlave@gov.nt.ca

Région du Sahtu

Tél. : 867-587-7171

Télé. : 867-587-3018

Courriel : Tourism_Sahtu@gov.nt.ca